

Réponse à une consultation 05.09.2012

## **Réponse à la consultation relative à l'extension de la mesure d'entraide « régulation des quantités » de l'organisation Emmentaler Switzerland**

L'organisation professionnelle « Emmentaler Switzerland » charge le Conseil fédéral de déclarer obligatoire la mesure de régulation des quantités introduite pour la production d'Emmental AOC sur décision de son assemblée des délégués de juin 2012. Elle justifie cette décision en évoquant une situation extraordinaire, une détérioration de son image et la sous-enchère de la part d'outsiders et de profiteurs.